

DEPARTEMENT DE L'OISE
Arrondissement de Senlis – Canton de Pont Sainte Maxence
Extrait du registre des délibérations de la Commune de Rhuis

Séance du 07 avril 2022

N° 04-2022

Objet : DÉLIBÉRATION N°04 -2022 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET AFFECTATION DES RÉSULTATS 2021 DE LA COMMUNE

Date de la convocation : 28 mars 2022

Membres en exercice : 11

Présents : 09

Date d'affichage : 2022

Votants : 11

L'an deux mille vingt-deux, le 07 avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Rhuis s'est réuni, salle du Conseil, sous la Présidence de Monsieur Jean-François GOYARD, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Jean-François GOYARD, Maire,

Xavier BERNARD, Jean Paul FÉLIX, Marie-Thérèse PARASKEVAS, Adjoints au Maire

Louisiane DUCHATEAU, Michel DUCHOSSOY, Virginie FERRET-COURTEL, Caroline HOFFERT, Thierry SEUTIN, conseillers municipaux.

ABSENTS :

Jennifer MONTEIRO, donne pouvoir à Jean-François GOYARD

Antoine DAVÈNE de ROBERVAL, donne pouvoir à Xavier BERNARD

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

À l'unanimité, Virginie FERRET-COURTEL est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 18 heures trente.

DÉLIBÉRATION N°04 -2022 POUR APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET AFFECTATION DES RÉSULTATS 2021 DE LA COMMUNE

Constatant que le Compte Administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de **59 749.89 €**

- un excédent de la section d'investissement : **26 316.16 €**

Avec le solde des restes à réaliser en dépense : **11 000 €**

Il est proposé d'affecter les résultats comme suit:

→ Affectation en investissement pour **0.00€**

(ligne 1068 en recettes)

→ Résultat reporté d'investissement pour **0.00 €**

(ligne 001 en dépenses)

→ Résultat reporté de fonctionnement **pour 59 749.89 €**

(ligne 002)

Nombres de votants 10.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote et **APPROUVE** à l'unanimité l'affectation du résultat de l'exercice 2021.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Tous les membres présents ont signé au registre.

**Le Maire certifie en application
de l'article 2131-1 du Code
Général des Collectivités Territoriales,
que le présent acte est rendu exécutoire
Le 11/04/2021**

Le Maire,

Jean-François GOYARD